La Vie Amplier

N°47
2ème semestre 2020

Le Mot du Maire

C'est avec émotion que je m'adresse à vous pour ce premier mot du Maire. En effet être Maire, c'est exercer le plus beau des mandats. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète. C'est une responsabilité lourde mais exaltante. Mais je ne suis pas seul : j'ai choisi une équipe pour m'accompagner au cours de ce mandat. C'est une équipe qui a envie de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de notre village. Vous pouvez être certain du dévouement de ceux qui sont là pour servir tous les habitants, bien que les mesures sanitaires imposées par la pandémie nous contraignent actuellement à l'annulation de nombreuses manifestations.
Nous n'oublierons pas que nous avons été élus pour être à votre service et pour permettre un développement harmonieux de notre village.

L'année 2020 est terminée. Certains diront tant mieux et vive 2021. En effet nous venons de vivre une année inhabituelle avec cette épidémie qui touche le monde entier depuis bientôt un an et qui nous a bouleversés dans nos habitudes et dans notre quotidien.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent, les traditionnelles fêtes de fin d'année se sont déroulées d'une manière différente et le vaccin arrive. J'ai une pensée pour toutes celles et tous ceux qui sont frappés par la crise sanitaire que nous traversons et ses conséquences désastreuses tant sur le plan économique que social.

Le conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle nous apporte les solutions aux problèmes apparus en 2020.

Hubert Tassencourt

Vie pratique

Horaires de mairie et de permanences :

Mardi, de 10h à 12h et de 17h à 19h
(permanence des Adjoints, de 18h à 19h)
Jeudi, de 17h30 à 19h
(permanence du Maire, de 18h à 19h)

Coordonnées du Maire : 03.21.22.15.40 ou 06.73.58.96.58
Coordonnées des adjoints :
Chantal de Lamarlière : 03.21.48.50.74 ou 06.24.36.18.75
Didier Verriele : 03.22.32.96.93 ou 06.16.56.62.44
Coordonnées de la Mairie : 03.21.48.50.43

mairieamplier62760@gmail.com

Masques adultes et enfants, et gel hydroalcoolique sont toujours à votre disposition en Mairie

RATICIDE

Pour éviter la prolifération de rats dans notre Commune, la Municipalité met du raticide, à disposition des administrés.

Retrait en Mairie

Vous inscrire sur la liste électorale communale...

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées tout au long de l'année et jusqu'au 6ème vendredi qui précède un scrutin.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue auprès des mairies : la démarche peut être réalisée sur place. L'intéressé doit alors s'y rendre en personne. Autrement, il peut établir une procuration au nom d'un tiers qui se chargera d'effectuer la procédure à sa place.
Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par courrier postal.
Enfin, les inscriptions peuvent également être déposées en ligne, via Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française.
Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

1) compléter le formulaire cerfa 12669 02
2) fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)
3) présenter un justificatif de domicile, daté de moins de 3 mois.

Poubelles

Pour le bien-être de chacun, merci de bien vouloir rentrer vos poubelles, au plus vite, après le ramassage effectué.

Rappel des jours de collecte

Ordures ménagères : le mardi
Tri sélectif (bac à couvercle jaune) : le mardi des semaines impaires (cf calendrier joint)

Les entreprises de notre village

Déménagement
Thierry LEFEBVRE- Grand Place 03 21 48 50 45

Menuiseries, isolation extérieure, pose de parquet
SARL MCI 687 rue Jules Lefebvre 06 81 99 33 99

Plaquiste, isolation intérieure, enduits, aménagement/isolation de combles
SJF plaquiste 491 rue Jules Lefebvre 06 19 70 52 08

Notre village

ETAT CIVIL 2ème semestre 2020

Nous souhaitons la bienvenue à :
Liyana Monchaux, née le 15 octobre 2020, et domiciliée au 168 rue d'Orville
Gabin Nortiez, né le 4 novembre 2020, et domicilié au 791 rue Jules Lefebvre
Tous nos vœux de bonheur à
Anasthasia Dambrine et François Balanzat, mariés en notre Mairie, le 31 octobre 2020
Décès
Nous pensons bien à la famille d'Anne-Charlotte Hoyez, décédée le 25 juillet 2020, à Amplier

Les nouveaux habitants, bienvenue à :

M. et Mme DUFLOS, au 177 rue d'Orville
Mme BIOUT, au 730 rue Jules Lefebvre
Mme SIMON, au 467 rue Jules Lefebvre
Mme DOCHY, au 492 rue Jules Lefebvre
M. LEBERTON, au 809 rue Jules Lefebvre
Mme PETIT, au 5A Grand Rue à Petit Amplier
Les nouveaux habitants sont invités à venir se présenter en Mairie, afin que nous puissions actualiser la liste de nos administrés !

Concours des Maisons Fleuries 2020

Le jury a attribué les prix suivants :
Catégorie façades : 1er prix : Paul DECRY (61 Grand Place)

Catégorie Grand terrain : 1er prix : Pierre TEMPEZ (Petit Amplier), 2ème prix : Bernard CAPRON (261 rue Hector Daillet), 3ème prix : Thierry FRANCOIS (580 rue Jules Lefebvre), 4ème prix : Philippe CARRE (138 rue Jules Lefebvre)

Catégorie Petit Terrain : 1er prix : Brigitte CALIPPE (185 rue de l'église), 2ème prix : Odile VALENTIN (130 rue d'Orville), 3ème prix : Jean-Baptiste QUINT (15 ruelle Sevin), 4ème prix : David BRAY (640 rue Jules Lefebvre), 5ème prix : Emmanuel BRASSEUR (Petit Amplier), 6ème prix : Mickaël BACQUET (62 rue Hector Daillet), 7ème prix : Christelle THELLIER (91 rue de l'église),

Les candidats ayant obtenu le 1er prix dans leur catégorie l'an dernier, sont hors concours cette année.
Chaque lauréat est invité à se présenter en Mairie pour remise d'un bon d'achat, à utiliser chez VASSEUR, 124 avenue du Général de Gaulle, à Doullens.
Le magasin Vilmorin de Doullens est fermé. Les personnes qui ont encore des bons, en récompense du concours 2019, peuvent s'adresser en Mairie et recevront un autre bon d'achat.

Label Village Patrimoine

Notre village pourrait prétendre participer au Concours organisé par les Hauts de France : « ***Village Patrimoine*** ». Nous allons étudier le dossier afin de nous préparer à répondre aux critères attendus en 2022.
Les personnes intéressées pour participer à ce projet en lien avec la communauté de communes peuvent se faire connaître en Mairie.

Défibrillateurs : parce qu'un geste peut sauver une vie…

Le projet d'installation de défibrillateur se concrétise, le marché a été attribué par la Communauté de Communes. Une formation sera proposée aux habitants d'Amplier, pour un groupe de 10/12 personnes. Les volontaires peuvent déjà s'inscrire en Mairie.

Aire de jeux

Le terrain sera clôturé prochainement. Dès que les conditions sanitaires nous le permettront, nous souhaitons organiser une cérémonie d'inauguration avec la participation des financeurs et de Thierry François, Maire à l'origine du projet.

<u>Syndicat des Eaux ORVILLE</u> : Patrice BAJUS a été élu vice-président

Travaux ruelle Sevin

Le devis de réparation de la ruelle a été signé, début décembre. Nous sommes en attente de l'intervention de la société Bouffel.

Panneaux d'affichage

2 panneaux d'affichage ont été installés : un dans la cour de la Mairie et un à l'entrée de Petit Amplier. N'hésitez pas à les consulter !

Boîte à idées

Vous pouvez déposer vos idées et suggestion dans la boîte aux lettres de la Mairie !

Logement communal

Les travaux dans le logement communal se terminent ; il est entièrement rénové et sera mis en location courant janvier. Il se compose au rez-de chaussée d'un couloir donnant sur une salle à manger, une porte au fond donnant sur le jardin d'environ 250 m^2 à l'arrière de la maison, une cave, une cuisine aménagée, un palier débouchant sur la salle de bain comportant une douche à l'italienne, un lavabo et un WC séparé. A l'étage, un palier donnant sur 3 grandes chambres et une 4ème pouvant servir de bureau. Chauffage électrique. Loyer 600 € mensuel hors charge.
Si vous connaissez des personnes intéressées, les candidatures peuvent être déposées en Mairie.

Boîte à livres

Quelques ouvrages sont à votre disposition en Mairie : il vous est possible de les prendre/emprunter/échanger, lors des permanences.
Si vous avez des livres adultes ou enfants à proposer, vous pouvez les amener en Mairie.

Eclairage public

Le Conseil Municipal précédent, sur proposition du Maire Thierry FRANCOIS, a voté l'extinction des lumières dans le village de 23h à 6h selon les prescriptions de l'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

Suites à des demandes dans la commune, le sujet a été débattu à nouveau lors du conseil municipal du 3 décembre 2020. Il a été décidé, à l'unanimité, le maintien des mesures actuelles. **L'heure d'extinction est reculée à minuit**. Le hameau du Petit Amplier n'a jamais été éclairé la nuit.

Notre environnement

Opération Hauts de France propres

Le week-end des 6, 7 et 8 mars derniers, 49 772 participants se sont mobilisés sur l'ensemble de la Région des Hauts de France pour participer à l'opération Hauts-de-France propres, organisée par les Fédérations de chasse et de pêche, en partenariat avec la Région. Un franc succès pour cette opération de nettoyage de la nature à grande échelle, qui existe maintenant depuis 4 ans : 1229 points de ramassage organisés et 5263 m³ de déchets ramassés.

Cette année encore, un ramassage sera organisé par la Commune le **samedi 20 mars** prochain et éventuellement le vendredi 19 mars pour l'école d'Amplier.
Vous êtes tous conviés à passer une heure ou deux dans la nature pour la débarrasser de ses déchets. Les gants, chasubles fluo et sacs poubelles seront fournis à chaque participant. Il reste des kilomètres de chemins à nettoyer…

Dépôt sauvage de déchets

Début septembre dernier un dépôt de déchets divers (électroménager, déchets du bâtiment et ordures diverses) d'environ 2 à 3 m³ a été constaté au calvaire en haut de la rue Halot.

Le propriétaire du terrain a été accompagné par la municipalité pour un dépôt de plainte à la Gendarmerie de Pas en Artois. Trois jours après, les gendarmes avaient identifié, grâce à des indices laissés dans les gravats le « propriétaire » des déchets ainsi que celui qui était venu les déposer dans la nature. Le lendemain l'espace était entièrement dégagé. Les deux individus passeront au Tribunal prochainement : ils risquent une contravention de 1 500€, ainsi que la confiscation du véhicule.

Quelques jours auparavant, un autre dépôt avait été découvert entre Amplier et Petit Amplier, en bordure d'un bosquet et immédiatement retiré par notre employé municipal.

Ces comportements inadmissibles feront systématiquement l'objet de poursuites. Il est à noter qu'au niveau de la zone des bennes à verre et point d'apport volontaire des papiers cartons, on constate un léger mieux depuis que notre employé municipal passe régulièrement et veille à la propreté de cet endroit.

Le Comité d'Animation vous informe...

Noël 2020

Pour les colis des ainés, nous avons souhaité proposer des produits locaux. Les colis ont été préparés et distribués par les conseillers le samedi 19 décembre en respect des mesures sanitaires.

Le conseil municipal s'est rapproché du père Noël pour apporter à chaque enfant, jusqu'à 10 ans, un cadeau de Noël. Le comité d'animation a offert les friandises.

Nous espérons vous avoir satisfaits et serons attentifs à vos avis et remarques pour 2021.

Animation

La réderie, organisée en septembre, a rencontré un vif succès, dans une ambiance conviviale tout en respectant les recommandations sanitaires. Nous espérons reconduire cette animation en 2021.

Assemblée générale

Nous avons dû reporter l'assemblée générale du comité d'animation, à plusieurs reprises. Nous espérons proposer une date dès que possible en 2021, afin d'élire un nouveau bureau.

Vous êtes invités à nous faire part de vos suggestions et projets pour 2021, par mail ou mots dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Le mot du président de la société de Pêche

Comme tout le monde, nous vivons une année particulière avec le Covid 19…
Dès l'ouverture faite, nous étions confinés les jours suivants et la Fédération Nationale de pêche a interdit le loisir Pêche…
Et ce n'est que le 11 mai que l'interdiction était levée mais en prenant soin des mesures barrières…
Dès le 15 mai un rempoissonnement a été fait pour une bonne reprise des pêcheurs…
Les rempoissonnements suivants dont un supplémentaire ont été effectués de façon à remettre les 350 kilos de truite prévus en début de saison...
Les pêcheurs n'ont donc pas été lésés et ont retrouvé le plaisir de leur loisir pêche jusqu'à la fermeture…
La fête de la pêche qui devait avoir lieu début juin a été interdite…
Croisons les doigts…La prochaine ouverture se fera le samedi 13 mars 2021…
En attendant bonnes fêtes de fin d'année malgré les contraintes qui nous sont imposées et bien sûr en continuant d'observer les mesures barrières car le Covid 19 est toujours là…

Paul Decry